



## Séance du conseil municipal du vendredi 13 juillet 2018

### Compte-rendu

*(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le mardi 3 juillet 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à dix-sept heures trente.

Présents : MM. MORIN, COSTENTIN, JEAN,  
Mmes MORTARA, RENARD,  
MM. JOLYS, SANCHEZ,

Absents excusés : MM. DARTIGOEYTE, DEGUDE, RIVIER, VERGNAUD  
Mmes CARRILLO, GRATIEN

Secrétaire de séance : M. JOLYS

#### **1- Médiation Préalable Obligatoire**

Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33)

#### **2-Budget – Décision Modificative n°1**

Modification des crédits votés au budget primitif de la façon suivante :

##### **Section Investissement**

D 276348-041 : + 26 963,10 €  
D 21538-041 : + 26 963,10 €  
D 16876 : + 2 696,31 €  
D 21538-21 : - 2 696,31 €  
R 276348-041 : + 26 963,10 €  
R 16876-041 : + 26 963,10 €

Fait à Coimères, le 16 juillet 2018